



## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 16 avril 2013  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Gilles Decelles, maire de la	Lac-Brome
	Jean-Guy Dermers, maire de	Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Bedford ville
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de la	Farnham
	Pierre Pelland, maire de la	Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de la ville de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Bromont
	Réjean Racine, représentant de	Brigham
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Bedford canton
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East
	Ginette Simard-Gendreault de	Notre-Dame-de-Stanbridge

### **Sont absents:**

MM.	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Tom Selby, maire du village de	Brome

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, d-g adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 mars 2013
4. Projet de grand rassemblement de la fédération québécoise de camping et caravaning, par Gaétan Hébert, président
5. Dépôt des états financiers 2012 et présentation du rapport du vérificateur, par RCGT
6. Présentation publique du RÉGES (par Biofilia)
7. Actualités du CLD : Présentation du rapport annuel 2012 du CLD
8. Rapport du comité de transport du 3 avril :
  - 8.1. Présentation des nouveaux guides d'utilisateur et le dépliant feuillet publicitaire sur l'offre des services du transport sur le territoire de Brome-Missisquoi
  - 8.2. Présentation des statistiques du transport adapté et du transport collectif pour l'année 2012
  - 8.3. Demande de subvention au MTQ pour les dépenses d'exploitation du service de transport collectif au milieu rural pour l'année 2012
  - 8.4. Demande de subvention au MTQ pour les dépenses d'exploitation du service de transport collectif au milieu rural pour l'année 2013
  - 8.5. Confirmation de la participation financière de la MRC au Transport adapté pour l'année 2012
9. Rapport du comité conjoint : aménagement et cours d'eau du 10 avril
  - 9.1. Projet de Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface (RÉGES) : Échéancier 2013 et stratégie de mise en œuvre du RÉGES
  - 9.2. Suivi du dossier des îlots déstructurés
  - 9.3. Avis à la CPTAQ dans le dossier du parachèvement de l'A-35;

- 9.4. Appui au Regroupement Québec Oiseaux
- 9.5. Appui à la MRC du Haut-Richelieu
- 9.6. Certificat de conformité
  - 9.6.1. Règlement 399-2011-2 municipalité de Stanbridge East (*zonage - conforme*)
  - 9.6.2. Règlement 2013-01 municipalité de Brigham (*entente relative aux travaux municipaux - conforme*)
  - 9.6.3. Règlement 115-5 ville de Sutton (*zonage - conforme*)
  - 9.6.4. Règlement 1780 ville de Cowansville (*PIIA - conforme*)
  - 9.6.5. Règlement 876-73-2012 ville de Bromont (*zonage - conforme*)
  - 9.6.6. Remplacement du certificat de conformité : Règlement 1766 ville de Cowansville
  - 9.6.7. Remplacement du certificat de conformité : Règlement 1767 ville de Cowansville
  - 9.6.8. Remplacement du certificat de conformité : Règlement 1768 ville de Cowansville
- 10. Certificat de conformité : Règlement 699-11-1 Bedford (ville) (*zonage - conforme*)
- 11. Projet d'identification des corridors naturels dans le restant du territoire Appalachien – Demande d'appui au FDR de la CRÉ Montérégie-Est
- 12. Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 (appui à la FQM)
- 13. Rapport du comité des matières résiduelles du 11 avril
- 14. Rapport du comité régional de sécurité incendie du 4 avril :
  - 14.1. Mise en œuvre du schéma actuel de couverture de risques en incendie
  - 14.2. Rapports annuels d'activités
  - 14.3. GTPI : proposition de budget et d'uniformisation
- 15. Rapport du comité de sécurité publique du 4 avril
  - 15.1. Projet pilote de desserte récréotouristiques et modification du Plan d'organisation des ressources policières
  - 15.2. Adoption des priorités (PARL) 2013-2014
  - 15.3. Délégués du comité aux tournois de la Sûreté du Québec Estrie et Échec au Crime
- 16. Rapport du comité des carrières et sablières du 11 avril :
  - 16.1. Confirmation de la participation de la MRC au projet de GéoMont- acquisition de relevé topographique laser (LiDAR) pour l'ensemble de la MRC
  - 16.2. Annulation du processus d'appel d'offres pour la réalisation du levé topographique aérien 2013 des sites de carrières et sablières
- 17. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 3 avril
- 18. Rapport du comité administratif du 3 avril :
  - 18.1. Retour sur la journée de mise à jour du plan stratégique du 26 mars 2013
  - 18.2. Participation de la MRC aux divers tournois de golf en 2013
  - 18.3. Invitation à l'assemblée des MRC (FQM) les 22 & 23 mai 2013
  - 18.4. Appui au Gala des Agricultrices 2013 – nomination des représentants
- 19. Entretien des systèmes de chauffage / ventilation / climatisation de l'édifice : renouvellement du contrat avec Servisys
- 20. Développement du plein-air : visite de la délégation française du 13 au 16 mai
- 21. Proposition de Monsieur Demers pour vérifier la sécurité du pipe-line de *Pipe-Lines Montréal (PLM)*
- 22. Invitation à tous les DG municipaux pour la rencontre du 29 avril PM
- 23. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril / mai
- 24. Correspondance
- 25. Questions diverses :
- 26. Deuxième période de questions du public
- 27. Levée de la séance

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

123-0413

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
 APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES DE LA MÉDAILLE DU JUBILÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES  
ET RÉSOLU :**

124-0413

De féliciter Madame Pauline Quinlan ainsi que Messieurs Pierre Pelland et Arthur Fauteux pour être récipiendaire de la médaille du jubilé de la Reine pour leur contribution exceptionnelle.

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2013**

125-0413

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 mars 2013 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT ANNUEL 2012 DU CLD**

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, présente au conseil le rapport des activités 2012 du CLD. Il souligne que le CLD a soutenu 405 entreprises et organismes et, avec ses fonds de développement, il a investi 948 573 \$ dans 91 entreprises et organismes, lesquels ont généré des investissements de l'ordre de 11 381 746 \$. Le CLD a aussi contribué à la création de 114 emplois et à la consolidation de 1090 emplois. Pour la première fois, le territoire a atteint les 10 000 emplois industriels.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL POUR L'ANNÉE 2012**

126-0413

**CONSIDÉRANT** que la mission du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2012, une croissance importante du nombre de déplacements fut enregistrée par rapport à l'année précédente;

**CONSIDÉRANT** que conformément au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec*, la MRC est éligible à recevoir une subvention équivalant à 2 fois le montant de la contribution de la MRC pour 2012, incluant la part des usagers de 2011;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la MRC est de 31 761 \$ pour l'année 2012 et que la portion des usagers de l'année 2011 est de 23 430 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés dans le budget du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De confirmer au Ministère des Transports du Québec la participation financière de la MRC de 31 761 \$ au transport collectif régional pour l'année 2012 et la participation financière des usagers de 23 430 \$ pour l'année 2011.

De demander au Ministère des Transports du Québec de verser une subvention de 100 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2012 sur le territoire la MRC.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL POUR L'ANNÉE 2013**

127-0413

**CONSIDÉRANT** que la mission du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT** que conformément au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec*, la MRC est éligible à recevoir une subvention équivalente à 2 fois le montant de la contribution de la MRC pour l'année 2013, incluant la part des usagers de 2012;

**CONSIDÉRANT** que la contribution budgétée de la MRC est de 33 583 \$ pour l'année 2013 et que la portion des usagers de l'année 2012 est de 27 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés dans le budget du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR RÉJEAN RACINE  
ET RÉSOLU :**

De confirmer au Ministère des Transports du Québec la participation financière budgétée de la MRC de 33 583 \$ au transport collectif régional pour l'année 2013 et la participation financière des usagers de 27 500 \$ pour l'année 2012.

De demander au Ministère des Transports du Québec de verser une subvention de 100 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2013 sur le territoire la MRC.

**ADOPTÉ**

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2012**

128-0413

**CONSIDÉRANT** le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du Ministère des Transports du Québec*;

**CONSIDÉRANT** la prévision budgétaire et le rapport financier 2012 consolidé;

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

De confirmer au Ministère des Transports du Québec la participation financière de l'ordre de 163 528 \$ de la MRC Brome-Missisquoi au transport adapté pour l'année 2012.

**ADOPTÉ**

**STRATÉGIE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT SUR L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE (RÉGES);**

129-0413

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la stratégie et le calendrier suivants pour la démarche du RÉGES :

**Stratégie :**

De consulter les municipalités sur les principes de base suivants qui détermineront le cadre réglementaire dont le but sera d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau par une diminution significative de l'apport en sédiments.

- 1) Renforcement des dispositions de protection des bandes riveraines
- 2) Conserver le sol sur les chantiers de construction
- 3) Application de normes particulières aux activités agricoles
- 4) Modification des pratiques d'entretien et de construction des voies de circulation
- 5) Gestion particulière pour la construction dans les secteurs de forte pente
- 6) Obligation de gestion des eaux pluviales des milieux bâtis

- 7) Préservation de la végétation et des milieux naturels
- 8) Adoption et application du cadre réglementaire par toutes les municipalités locales

De présenter en mai, pour adoption en juin, une politique sur le cadre réglementaire du RÉGES. Cet avant-projet de règlement contiendra les intentions du conseil de la MRC et les normes réglementaires. Avant d'être adopté et appliqué en 2015 par toutes les municipalités, ce cadre réglementaire sera validé en été et automne 2013 par des consultations ciblées (ex : conseils municipaux, UPA, entrepreneurs, OBV, groupes environnementaux, population en général) et mis à l'essai en 2014 dans toutes les municipalités.

Calendrier :

<b>Conseil du 16 avril</b>	- Présentation par Biofilia des principes de base et des principales mesures du RÉGES (séances privée et publique) - Adoption de la démarche
<b>Vers le 17 avril</b>	- Envoi à toutes les municipalités d'un document sommaire établissant (i) le constat de la situation; (ii) les principes de base; et (iii) les principales normes réglementaires.
<b>Délai de 3 semaines pour émettre des commentaires</b>	- Transmission par les municipalités de commentaires, s'il y a lieu, au plus tard le 10 mai.
<b>Comité aménagement en mai</b>	- Analyse des commentaires et modifications, le cas échéant. Discussion sur le projet de politique régionale.
<b>Conseil du 21 mai</b>	- Dépôt du projet de politique du RÉGES :
<b>Conseil du 18 juin</b>	- Adoption de la Politique du RÉGES
<b>Été et automne 2013</b>	- Consultation sur la Politique du RÉGES
<b>2014</b>	- Approbation par le conseil de la MRC du projet de cadre réglementaire du RÉGES - Adoption par tous les conseils municipaux du projet de cadre réglementaire du RÉGES et information / sensibilisation des citoyens sur les nouvelles normes par des inspections sur le terrain.
<b>2015</b>	- Adoption par tous les conseils municipaux du cadre réglementaire du RÉGES et application des nouvelles normes.

**ADOPTÉ**

**DÉSAVEU DU RCI 02-0113 CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS :  
REPRÉSENTATION AUPRÈS DU MINISTRE**

130-0413

**CONSIDÉRANT** les motifs non fondés sur lequel repose le second refus du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au RCI 02-0113 concernant les îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que cette décision constitue un désaveu flagrant du pouvoir politique locale et régionale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

De signifier au Ministre Sylvain Gaudreault que le Conseil de la MRC est profondément irrité et indigné de ce second refus et des motifs invoqués qui ne tiennent pas compte de la démarche longue et sérieuse de la MRC et de l'entente unanime des parties (MRC, municipalités, CPTAQ et UPA). Que le préfet, Monsieur Arthur Fauteux, rencontre le ministre dans les meilleurs délais afin de lui démontrer que les motifs invoqués pour

refuser sept îlots déstructurés, et par conséquent les 189 îlots du RCI, sont non fondés.

**ADOPTÉ**

#### **AVIS À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DU PARACHÈVEMENT DE L'A-35**

131-0413

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 25 mars 2013 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier numéro 403478 relativement au parachèvement de l'A-35 dont le demandeur est le MTQ;

**CONSIDÉRANT** que la demande faite par le MTQ vise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots déjà inclus au décret du gouvernement 598-2007 et que la municipalité de Saint-Armand a appuyé la demande à sa séance du 4 février 2013;

**CONSIDÉRANT** que la décision 349908 de la CPTAQ mentionne que les superficies nécessaires au parachèvement de l'A-35 peuvent être utilisées sans compromettre la protection du territoire et des activités agricoles.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande du MTQ visant l'aliénation en sa faveur, ainsi que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 12,06 hectares, correspondant à plusieurs lots du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand et du cadastre du Village de Philipsburg, circonscription foncière de Missisquoi.

De déclarer cette demande **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement, aux dispositions du document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

#### **APPUI DU REGROUPEMENT QUÉBEC OISEAUX**

132-0413

**CONSIDÉRANT** que le Regroupement Québec Oiseaux demande l'appui de la MRC pour leur projet « *Formation d'intervenants clés pour la conservation des habitats d'oiseaux en milieux agricoles* » ;

**CONSIDÉRANT** que ledit projet vise à former des intervenants d'influence auprès des producteurs agricoles sur les problématiques liées au déclin des populations d'oiseaux associées au milieu agricole ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura également la production d'un guide pour sensibiliser les producteurs et formulant des recommandations ;

**CONSIDÉRANT** que le Regroupement Québec Oiseaux souhaite déposer ce projet au FDR de la CRÉ-Montérégie-Est ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le Regroupement Québec Oiseaux pour leur projet « *Formation d'intervenants clés pour la conservation des habitats d'oiseaux en milieux agricoles* ».

**ADOPTÉ**

#### **APPUI À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

133-0413

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Richelieu demande un appui aux MRC de la Montérégie pour une demande au FDR de la CRÉ Montérégie-Est ;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à réaliser une étude sur les enjeux relatifs à l'addenda gouvernemental pour l'application de l'orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement de la CMM ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le projet visant à réaliser une étude sur les enjeux relatifs à l'addenda gouvernemental pour l'application de l'orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement de la CMM afin que le gouvernement reconnaisse la vocation propre de nos territoires, qu'il continue d'encadrer nos municipalités et MRC sans nous empêcher d'évoluer et de croître, qu'il reconnaisse que nos soucis territoriaux ne sont pas de la même nature que ceux de la CMM, qu'il cesse de sous-estimer l'autonomie et l'habileté qu'ont nos entités à s'adapter et s'ajuster naturellement à la tendance que prend nos développements et que ceux-ci s'orientent et s'ajustent toujours selon les besoins de la population en place.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 399-2011-2 STANBRIDGE EAST**

134-0413

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge East a transmis à la MRC le 9 avril 2013 son règlement 399-2011-2;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 399-2011 vise à:

- Assouplir les conditions pour les usages résidentiels mixtes à l'intérieur d'un bâtiment;
- Augmenter le nombre d'étages permis dans la zone M-6 de 2 à 2 étages et demi.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 399-2011-2 de la municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2013-01 BRIGHAM**

135-0412

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 5 avril 2013 son règlement 2013-01;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau règlement concernant les **ententes relatives à des travaux municipaux** vise à assujettir la délivrance de permis ou de certificats à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité de Brigham quant aux travaux et à la prise en charge de leurs coûts.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 2013-01 de la municipalité de Brigham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 115-5 – SUTTON**

136-0413

**CONSIDÉRANT** que la ville de Sutton a transmis à la MRC le 21 mars 2013 son règlement 115-5;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 115 vise à

permettre l'agrandissement des constructions dérogatoires aux normes d'implantation (marges) protégées par droits acquis sans augmenter leur caractère dérogatoire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 115-5 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1780 – COWANSVILLE**

137-0413

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 4 avril 2013 son règlement 1780;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement sur les **PIIA** numéro 1571 vise à encadrer le développement d'un secteur résidentiel au nord de la rue Pine.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1780 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-73-2012 – BROMONT**

138-0413

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 5 avril 2013 son règlement 876-73-2012;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 876-2003 vise à:

- Remplacer les normes d'affichage sur un tronçon de la rue Shefford ;
- Autoriser les toits plats sur les terrains de 3000 mètres carrés et moins;
- Inclure les enseignes communautaires associées à l'aéroport.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 876-73-2012 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**REPLACEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :  
RÈGLEMENT 1766 VILLE DE COWANSVILLE**

139-0413

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 décembre 2012 son règlement 1766;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 1510 et visant à intégrer les dispositions concernant les îlots déstructurés, décision numéro 372362 de la CPTAQ, fut décrété conforme par le conseil des maires le 19 mars dernier (rés. 92-0313);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer le certificat émis en vertu de la résolution 92-

0313 par celui-ci en raison des nuances devant être apportées aux restrictions d'application de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1766 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

D'aviser la ville de Cowansville que les autorisations de la CPTAQ demeurent nécessaires tant que la décision 372362 n'est pas entrée en vigueur.

Que ce présent certificat de conformité annule et remplace celui émis en vertu de la résolution 92-0313.

**ADOPTÉ**

**REMPLACEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :  
RÈGLEMENT 1767 VILLE DE COWANSVILLE**

140-0413

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 décembre 2012 son règlement 1767;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **lotissement** numéro 1511 et visant à intégrer les dispositions concernant les îlots déstructurés, décision numéro 372362 de la CPTAQ, fut décrété conforme par le conseil des maires le 19 mars dernier (rés. 93-0313);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer le certificat émis en vertu de la résolution 93-0313 par celui-ci en raison des nuances devant être apportées aux restrictions d'application de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1767 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

D'aviser la ville de Cowansville que les autorisations de la CPTAQ demeurent nécessaires tant que la décision 372362 n'est pas entrée en vigueur.

Que ce présent certificat de conformité annule et remplace celui émis en vertu de la résolution 93-0313.

**ADOPTÉ**

**REMPLACEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :  
RÈGLEMENT 1768 VILLE DE COWANSVILLE**

141-0413

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 décembre 2012 son règlement 1768;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement numéro 1514 relatif aux **conditions d'émission du permis de construire** et visant à ajouter les zones DESC, DESH et DESI suivant l'intégration des dispositions concernant les îlots déstructurés à la réglementation municipale, fut décrété conforme par le conseil des maires le 19 mars dernier (rés. 94-0313);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer le certificat émis en vertu de la résolution 94-0313 par celui-ci en raison des nuances devant être apportées aux restrictions d'application de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1768 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

D'aviser la ville de Cowansville que les autorisations de la CPTAQ demeurent nécessaires tant que la décision 372362 n'est pas entrée en vigueur.

Que ce présent certificat de conformité annule et remplace celui émis en vertu de la résolution 94-0313.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 699-11-1 BEDFORD (VILLE)**

**CONSIDÉRANT** que Bedford (ville) a transmis à la MRC le 11 avril 2013 son règlement 699-11-1;

142-0413

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 699-11 vise à:

- Agrandir la zone RB-5 à même la zone RA-6 ;
- Définir et encadrer l'usage « maison de chambres » et l'autoriser dans la zone RB-5.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN RACINE  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 699-11-1 de Bedford (ville) **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**PROJET D'IDENTIFICATION DES CORRIDORS NATURELS DANS LE RESTANT DU  
TERRITOIRE APPALACHIEN – APPUI AU FDR DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE-EST**

143-0413

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le projet de l'organisme *Corridor appalachien* visant la protection des corridors naturels dans la portion montérégienne des Appalaches en effectuant l'identification, la validation et la protection des corridors naturels. D'appuyer la demande d'aide financière envoyée à la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est dans le cadre du FDR.

**ADOPTÉ**

**PROJET PILOTE DE DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET MODIFICATION AU  
PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES**

144-0413

**CONSIDÉRANT** l'importance que les citoyens de la MRC Brome-Missisquoi attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique sous la forme d'un projet pilote visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 468 heures de présence policière, au cours de l'année 2013-2014, est nécessaire afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de ce projet pilote;

**CONSIDÉRANT** que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le

plan d'organisation des ressources policières;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec prévoit réinvestir 456 heures, au cours de l'année 2013-2014, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec prévoit remettre au poste MRC, sous quelque forme que ce soit, les 12 heures de présence policière qui auront été modulées en surplus dans le cadre de l'exercice;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

**CONSIDÉRANT** que le projet pilote débutera à compter du mois de juin 2013 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2014;

**CONSIDÉRANT** que le projet pilote pourra être prolongé pour une période d'une année supplémentaire;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, présentera un bilan du projet pilote au plus tard en juin 2014.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le projet de desserte récréotouristique régional et d'accepter, en conséquence, les modifications mineures au Plan d'organisation des ressources policières qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste. D'envoyer également copie de la présente au Commandant du District de l'Estrie, monsieur Sylvain Caron.

**ADOPTÉ**

#### **ADOPTION DU PARL 2013-2014**

145-0413

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le plan d'actions régional et local suivant pour la prochaine année:

- Priorité 1:** Améliorer la prestation de services en élaborant des actions spécifiques issues de consultations.
- Priorité 2:** Traitement des requêtes (fondées, non résolues) des citoyens et des intervenants municipaux.
- Priorité 3:** Réaliser des activités dans le cadre du programme de parrainage.
- Priorité 4:** Élargir le « projet tranquille » à Cowansville à l'ensemble de la MRC.
- Priorité 5:** Réaliser des activités de prévention en fonction des besoins du poste.
- Priorité 6:** Réaliser des opérations pour contrôler le bruit émis par les systèmes d'échappement des motocyclettes ou des cyclomoteurs en conformité avec la réglementation prévue à cet effet.
- Priorité 7:** Réaliser des opérations en regard des véhicules récréotouristiques (quad, motoneiges et bateaux).
- Priorité 8:** Contribuer à l'amélioration du bilan routier par des interventions ciblées, notamment lors des longs congés.

**ADOPTÉ**

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC AU PROJET DE GÉOMONT-  
ACQUISITION DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE LASER (LIDAR)  
POUR L'ENSEMBLE DE LA MRC**

146-0413

**CONSIDÉRANT** que le 18 septembre 2012, le conseil des maires s'est engagé par le biais de la résolution 309-0912 à participer au relevé topographique LiDAR mené par Géomont;

**CONSIDÉRANT** que ce relevé constitue notamment un outil primordial pour:

- Carrières et sablières
- Validation et détermination des zones inondables et à risques
- Délimitation de bassins versants
- Modélisation des patrons d'écoulement de l'eau
- Détermination du coefficient de ruissellement des eaux de surface et du transport de sédiments
- Identification des pentes fortes et des zones sensibles
- Ajustement de la réglementation municipale en fonction des connaissances du terrain.

**CONSIDÉRANT** que le coût du relevé et du traitement est fractionné entre les partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

D'informer GéoMont que le conseil de la MRC accepte de participer au relevé topographique LiDAR, sous réserve que de nouvelles informations ne viennent compromettre la faisabilité du projet.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer tous documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution au nom et pour le compte de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DU  
LEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN 2013 DES SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES**

147-0413

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a lancé le 21 mars dernier un appel d'offres conjointement avec la MRC de La Haute-Yamaska afin de réaliser un relevé topographique aérien de leurs sites respectifs de carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** que tous les soumissionnaires ont été informés, lors de l'envoi du cahier des charges, que le présent processus d'appel d'offres deviendrait caduc advenant le cas où le projet LiDAR de Géomont se concrétise;

**CONSIDÉRANT** que Géomont a informé la MRC Brome-Missisquoi le 10 avril dernier que le projet de relevé Lidar applicable à l'ensemble du territoire de la Montérégie Est se réalisera;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

D'annuler la procédure d'appel d'offres pour la réalisation du levé topographique aérien 2013 des sites de carrières et sablières sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska, le tout conformément à l'article 13 du cahier des charges. D'en informer tous les soumissionnaires dans les meilleurs délais et de leur retourner leur cautionnement respectif.

**ADOPTÉ**

## PARTICIPATION DE LA MRC AUX DIVERS TOURNOIS DE GOLF EN 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

148-0413

D'aider financièrement les organismes suivants en participant à leur tournoi de golf et de nommer les maires suivants pour les tournois ci-dessous :

TOURNOIS	JOUEURS	DATE	ENDROITS
1. <b>Échec-au-Crime :</b>	- Pierre Pelland - Tom Selby	29 mai	Château Bromont
2. <b>Chambre de commerce de Cowansville et Mentorat de Brome-Missisquoi :</b>	- Jean-Guy Demers - Pierre Pelland	5 juin	Cowansville
3. <b>Fondation BMP :</b>	- Gilles Decelles - Pierre Pelland	19 juin	Cowansville et Golf Château Bromont
4. <b>Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi :</b>	- Ginette Simard G. - Sylvie Raymond	5 juillet	Château Bromont
5. <b>Fondation Maison Au Diapason :</b>	- Donald Badger - Josef Husler	27 août	Château Bromont, parcours du Vieux-Village, & Cowansville
6. <b>SQ – Estrie :</b>	Laurent Phoenix Arthur Fauteux Claude Dubois Robert Desmarais	29 août	Cowansville

Les participants des tournois de golf ont la responsabilité de se trouver un substitut en cas d'absence.

**ADOPTÉ**

## NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU GALA DES AGRICULTRICES

149-0413

**CONSIDÉRANT** que deux (2) candidates de la région de Brome-Missisquoi sont en nomination à titre d'Agricultrice 2013;

**CONSIDÉRANT** que le C.A. de la MRC a convenu d'acheter une table commanditée (incluant un plan de visibilité) au Gala des Agricultrices 2013 prévu le samedi 20 avril, au montant de 575\$ et de nommer quatre (4) représentants de la MRC pour cette soirée et de demander au CLD de nommer quatre (4) représentants et de préparer le plan de visibilité de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREULT  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU:**

De nommer, à titre de représentant de la MRC, monsieur Réal Pelletier, accompagnée de sa conjointe ainsi que monsieur Jean-Guy Demers, accompagnée de sa conjointe, afin d'assister au Gala des Agricultrices 2013.

**ADOPTÉ**

## ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE / VENTILLATION / CLIMATISATION DE L'ÉDIFICE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC SERVISYS

150-0413

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN  
ET RÉSOLU :**

De renouveler le contrat avec l'entreprise Servisys pour l'entretien des systèmes de chauffage / ventilation / climatisation de l'édifice selon l'offre de service présentée au montant de 3 342 \$ (plus les taxes applicables) payable en 2 versements.

D'autoriser Robert Desmarais, directeur-général, à signer au nom et pour le compte de la MRC tout document afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### DÉVELOPPEMENT DU PLEIN-AIR : VISITE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

M. Desmarais informe le conseil que la délégation française sera présente dans la région de Brome-Missisquoi du 13 au 16 mai prochain afin d'évaluer l'opportunité du *Projet Raid Nature Aventure France / Brome-Missisquoi*. Cette rencontre a notamment pour but de faire connaître notre région par des visites et des rencontres. La délégation française partagera leurs expériences et leurs connaissances au niveau de l'adaptation des activités de plein air aux changements climatiques et de l'organisation d'événements avec des standards reconnus (label de qualité). Cette rencontre permettra d'entamer une réflexion afin de positionner Brome-Missisquoi comme une région de plein air en promouvant les saines habitudes de vie pour ses citoyens et des activités recherchées par les touristes.

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

151-0413

**CONSIDÉRANT** que le programme actuel d'aide financière aux municipalités régionales de comté prend fin en 2013;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune indication n'a encore été donnée quant au renouvellement dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

De demander au MAMROT de faire connaître le plus tôt possible aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière des MRC.

**ADOPTÉ**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

152-0413

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Arthur Fauteux, préfet

  
Me Vanessa Couillard, greffière